

BUDGET PRIMITIF 2020

Le Budget primitif traduit, pour l'année 2020, les orientations budgétaires retenues pour la période 2020 – 2022 à savoir, d'une part, la poursuite de l'amélioration des services à la population avec une volonté de stabilité fiscale et de maîtrise des dépenses de fonctionnement et, d'autre part, l'engagement d'un budget d'investissement particulièrement important concernant aussi bien la rénovation de nos équipements que la réalisation des grands projets.

I – Le BUDGET de FONCTIONNEMENT

Face à la faible évolution de ses ressources (+ 0,5 %) liée à la volonté de stabilité fiscale, à la stagnation des dotations et à une certaine érosion des produits des services, la ville poursuit, sans remise en cause des niveaux de service, bien au contraire, sa politique de réduction de ses dépenses (- 0,5 %) et notamment des dépenses d'achats et de personnel.

Il en résulte une amélioration significative du résultat de fonctionnement qui s'établit à 2.374 k€ , en progression de près de 15 % par rapport au budget de l'exercice précédent.

Les principales évolutions entre les deux exercices sont reprises dans le tableau ci-dessous.

RESSOURCES (en k€)	Budget 2019	Budget 2020	%
Produits	5.258	5.225	- 0,6 %
Impôts et Taxes	13.870	13.993	0,9 %
Compensation VGP & Dotations	9.070	9.070	-
Subventions reçues et autres	2.781	2.835	1,9 %
TOTAL RESSOURCES	30.979	31.123	0,5 %

CHARGES (en k€)			
Achats	7.389	7.332	- 0,8 %
Personnel	15.391	15.283	- 0,7 %
Prélèvements	3.097	3.125	0,9 %
Subventions versées et participations	2.808	2.814	0,2 %
Charges financières	0.220	0.195	
TOTAL CHARGES	28.905	28.749	- 0,5 %

RESULTAT réel	2.079	2.374	+ 14,5 %
----------------------	--------------	--------------	-----------------

II – Le BUDGET d'INVESTISSEMENT

Le programme d'investissement 2020 s'élève à près de **8 M€** (7.927 k€), soit un niveau encore jamais atteint et correspondant à un montant de dépenses d'équipement de 368 € par habitant, sensiblement supérieur à celui de la moyenne des villes comparables.

Ce programme comprend essentiellement – à hauteur de 7.371 k€ - l'engagement de **nouvelles opérations** qui concernent tous les secteurs de l'action municipale, qu'il s'agisse :

- De la rénovation courante des équipements (2.901 k€)
- Des opérations de rénovation lourdes programmées dans un cadre pluriannuel (2.180 k€)
- De l'engagement des grands projets (2.290 k€)

Les opérations de rénovation courantes se partagent elles-mêmes entre les espaces publics (964 k€) , le patrimoine bâti (1.236 k€) et les matériels et équipements (701 k€).

Les opérations lourdes comprennent notamment :

- La rénovation énergétique de l'école Morel de Vindé,
- La poursuite de la rénovation de l'école Pasteur
- La restructuration des vestiaires du COSEC
- La création d'un ascenseur à l'IME
- La requalification de l'avenue de Louveciennes et de l'avenue des Etangs
- La poursuite du soutien au logement social par le versement de subventions foncières
-

Au titre de la mise en œuvre des « Grands Projets » :

- La requalification de l'avenue de la Drionne nécessaire à l'engagement du projet de « Cœur de Ville »
- Le financement des opérations de bâtiment connexes à la réalisation de la médiathèque et du cœur de ville (relocalisations, transferts)

A noter que le projet de médiathèque ne sera engagé qu'au budget 2021 et que les dépenses liées à la réalisation du « Cœur de ville » proprement dit sont prises en compte dans les budgets de l'aménageur.

A ces opérations nouvelles, s'ajoute une somme de 556 k€ correspondant à la réinscription des opérations prévues au titre du budget précédent mais qui n'ont pu être engagées au cours de l'exercice.

Le budget d'investissement, hors opérations d'ordre, s'élève, quant à lui, à **8.641 k€**. Il comprend en effet, outre les dépenses d'équipement qui résultent du programme ci-dessus, les remboursements d'emprunts (564 k€) à honorer au cours de l'exercice.

A noter enfin que la **dette** de la ville au 1 janvier 2020 s'établira à seulement **5,8 M€**, soit un montant sensiblement inférieur au budget d'investissement d'une année et surtout très inférieur à la dette moyenne des villes comparables (270 € par hab. contre 1.036 € /hab. pour les villes de 20.000 à 50.000 habitants).

Il est enfin rappelé que la ville n'établit plus de budget d'assainissement à compter de cette année 2020, la compétence correspondante étant transférée à l'agglomération de Versailles Grand Parc.